

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Nombre d'enfant(s) gardé(s) au cours des 6 mois précédant le 1^{er} jour d'arrêt de travail :
- Avez-vous exercé une **autre** activité professionnelle rémunérée au cours des 3 mois précédant votre arrêt de travail : OUI NON

Si OUI, veuillez remplir le tableau ci-après :

	NOM ou RAISON SOCIALE	EMPLOI OCCUPÉ
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Joindre les justificatifs demandés au **③**

MAINTIEN DES GARANTIES

Le bénéfice du maintien des garanties pendant 4 mois est subordonné à la condition que la suspension ou la rupture du contrat de travail résulte :

- Du déménagement de l'assistant maternel ou du particulier employeur,
- D'un sinistre du logement de l'assistant maternel rendant impossible la garde d'enfant,
- Du décès de l'enfant ou de la fratrie accueilli(e),
- Du décès du parent de l'enfant ou de la fratrie accueilli(e),
- De l'arrêt de travail prévisible,

JUSTIFICATIFS A JOINDRE A CE BORDEREAU



ATTENTION, DOSSIER INCOMPLET = DOSSIER NON TRAITÉ



- ① Copie de l'agrément (attribution ou renouvellement en cours de validité à la date de l'arrêt de travail). En cas de suspension ou de retrait de l'agrément, joindre la copie de la notification.
- ② Une copie du décompte d'indemnités journalières de la Sécurité sociale,
- ③ Votre Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (R.I.B ou R.I.P), (s'il n'est pas à votre nom, veuillez nous faire parvenir une attestation sur l'honneur autorisant l'Ircem à verser les prestations sur ce compte)
- ④ Si vous avez exercé une activité autre qu'assistante maternelle au cours des trois mois précédant votre arrêt de travail, veuillez nous adresser la copie des bulletins de salaires relatifs à cette période.
- ⑤ Dans le cadre du maintien des garanties :
 - Certificat de décès (de l'enfant accueilli ou de l'employeur) dans le cas d'un maintien des garanties,
 - Document(s) prouvant un sinistre du logement rendant l'accueil impossible en cas de licenciement dans le cas d'un maintien des garanties,
 - Document(s) prouvant la suspension ou la rupture du contrat en cas de déménagement de l'employeur ou de l'assistant maternel dans le cas d'un maintien des garanties,
 - La lettre recommandée envoyée à l'employeur pour l'arrêt de travail prévisible ainsi que la lettre de licenciement de l'employeur du maintien des garanties.

" Je certifie les renseignements portés sur le présent bordereau sincères et véritables et j'affirme n'avoir rien dissimulé qui puisse induire en erreur l'IRCEM Prévoyance.

Date et signature

Qualité Assistante Maternelle

Particulier Employeur

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Le Groupe IRCEM ou L'IRCEM Prévoyance s'engage à ne pas céder ou louer ces informations à aucune organisation ou entreprise extérieure.



* 0 7 0 1 0 2 0 *

IRCEM Prévoyance

261 Avenue des Nations Unies BP 593 – 59060 ROUBAIX CEDEX 1 - Tél. 0980.980.990 (Appel non surtaxé)